

JBM.PRP/2022.02.15

Monsieur le Président,

Notre Fédération organise de nouveau en 2022 **un stage de formation au piégeage**. Ce stage permettra à ses participants de devenir piégeurs agréés et de pouvoir ainsi exercer des activités de piégeage en conformité avec la réglementation en vigueur. Je rappelle que seuls sont susceptibles d'être piégés à ce jour en Haute-Corse le renard et le lapin de garenne.

Les inscriptions se font en retournant le coupon ci-dessous et en joignant un chèque de 40 euros par participant. Cette somme inclut les frais de stage et de repas de midi des deux journées.

Le nombre de places au stage devant être limité, les inscriptions se feront bien-entendu dans l'ordre d'arrivée des dossiers complets (coupon + chèque).

Chaque stagiaire recevra une convocation individuelle à l'adresse qu'il aura fournie.

Pour le moment seul un stage est prévu avant fin Aout 2022 (soit 2 journées entières). Si le nombre de demandes devait s'avérer important nous envisageons d'organiser un second stage avant la fin de l'année.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

✂ _____

SOCIETE DE CHASSE DE _____

Inscrit au prochain de stage de piégeage :

Nom, prénom : _____

Adresse et téléphone : _____

Ci-joint un chèque de _____ euros (40 euros par candidat) pour règlement des frais de stage et de repas à l'ordre de « Fédération des Chasseurs de Haute-Corse »